



Avis de possibilité d'être entendu

Le 5 juillet 2010

Réf. 2010-H-109

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) fournira à Saskatchewan Research Council (SRC) la possibilité d'être entendue sur l'ordre du fonctionnaire désigné qui lui a été émis le 18 juin 2010.

Date : Le 5 juillet 2010
Lieu : Administration générale de la CCSN, au 14^e étage du 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario)
Heure : selon l'ordre du jour publié avant la date de l'audience

Conformément au paragraphe 37(6) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, le fonctionnaire désigné a fait rapport à la Commission de l'ordre qu'il a donné afin que cette dernière le révise dans le but de confirmer, de modifier, de révoquer ou de remplacer l'ordre.

La Commission procède à cette possibilité d'être entendu conformément à l'article 6 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. La Commission examinera lors de cette procédure l'ordre et le mémoire du personnel de la CCSN.

La possibilité d'être entendue sur l'ordre du fonctionnaire désigné sera webdiffusée en direct et disponible en archive pour une période de 90 jours sur le site de la CCSN.

Il n'y a aucune possibilité pour le public d'intervenir dans ce dossier mais le public est invité à observer. Après les délibérations et lorsque la Commission aura rendu une décision à ce sujet, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera disponible au public et publié sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca.

Le mémoire du personnel de la CCSN n'est pas disponible en ligne; il faut en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous :

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca